

# Faciliter l'innovation urbaine : l'État se mobilise

Anne Charreyron-Perchet, chargée de mission stratégique Ville durable au Commissariat général au développement durable, explique les enjeux et attentes de cet appel à projet.



Anne Charreyron-Perchet.

## Quels sont, pour le Commissariat général au développement durable, les enjeux de cet appel à projets ?

Ils se situent à plusieurs niveaux. Tout d'abord, ils concernent l'innovation elle-même. Le CGDD est très impliqué dans les questions d'innovation à la fois sous l'angle des projets, des process, mais aussi du soutien à l'innovation. Nous intervenons au travers de projets de recherche, souvent en lien avec d'autres partenaires dont les pôles de compétitivités, avec lesquels nous travaillons étroitement. L'appel à projets Démonstrateurs Industriels pour la Ville Durable vise à nourrir et à diversifier notre approche de l'innovation. Nous avons beaucoup à apprendre de ces projets. Ils vont nous permettre de repérer où se situent les obstacles à la mise en œuvre de l'innovation, comment les innovations s'inscrivent dans le tissu local, quelles conditions sont nécessaires pour dupliquer ou déployer les projets à plus grande échelle... Un autre enjeu se situe au niveau de notre implication vis-à-vis de l'Union Européenne où nous souhaitons valoriser les projets et les savoir-faire français dans différents domaines comme les transports, l'énergie, les smart-cities mais aussi mieux positionner la France dans les appels à projets européens. Un troisième enjeu concerne l'économie verte et la dynamisation de cette nouvelle filière. Tout ce qui relève des écotecnologies dans le domaine de l'eau, de l'énergie et de l'environnement en général constitue aujourd'hui un vecteur important de développement économique. Le CGDD entend soutenir ce secteur et créer un savoir-faire français exploitable à l'international.

## Le modèle du Green deal développé aux Pays-Bas est-il une source d'inspiration pour vos actions ?

Oui. Nous nous basons sur ce concept pour expérimenter de nouvelles formes de partenariats entre le public et le privé. Nous souhaitons faciliter la mise en place de l'innovation qui ne rentre pas dans le cadre conventionnel. Cela passe par des négociations avec les porteurs de projets pour identifier les obstacles et les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets. En contrepartie, ils s'engagent à diffuser les résultats afin que nous puissions capitaliser sur ces derniers en vue de définir un nouveau cadre pour l'innovation.

## Quels sont les premiers enseignements que vous tirez de cet appel à projets ?

Nous avons reçu plus de candidatures que nous ne l'imaginions. Cela montre l'intérêt pour le sujet que nous avons sous-estimé. En outre, nous sommes surpris par la diversité des projets et leur implantation. Ils concernent aussi bien des villes et agglomérations que des zones rurales, voire insulaires comme à Marie-Galante. Ces projets sont également diversifiés dans leur contenu, certains s'inscrivant dans un cadre d'aménagement urbain là où d'autres concernent des services urbains comme l'éclairage public par exemple ou des plateformes de données urbaines, en lien avec la ville numérique. La taille des projets varie également ainsi que l'état d'avancement. Certains sont prêts à démarrer quand d'autres sont en phase d'initiation. Cette diversité va nous permettre de mettre en exergue des problématiques communes ainsi que les obstacles rencontrés par les porteurs de projet et les contraintes auxquels ils peuvent être exposés. Sont-elles toujours les mêmes ? De quelle manière pouvons-nous les résoudre ? Faut-il faire évoluer la réglementation, l'alléger ou au contraire envisager de nouveaux garde-fous ? Cet appel à projets qui n'est pas centré – comme c'est généralement le cas – sur le financement de projets ou leur reconnaissance est aussi pour nous le moyen de repenser nos propres modes d'intervention. Il va nous aider à faire différemment, y compris dans nos échanges avec la DGALN. Ce n'est pas tous les jours que nous travaillons ensemble.

## Quelles sont les prochaines étapes de l'appel à projets ?

Un séminaire technique a eu lieu le 28 janvier dernier pour expliquer la démarche d'accompagnement aux porteurs de projets sélectionnés. Un lancement officiel par les ministres de l'Écologie et du Logement est prévu prochainement.

Des conventions générales vont ensuite être signées entre les porteurs de projets et l'État. Au niveau du CGDD, nous aimerions – en complément - conclure des conventions portant sur un accompagnement volontaire autour de la croissance verte. Nous espérons pouvoir en signer quelques unes d'ici septembre 2016.